

MAIRIE DE
L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE
Tél. 02 51 69 06 72



Conseil municipal du 4 novembre 2014

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoirs	1
Votants	12+1 pouvoir

Le 4 novembre 2014 à 20 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 28 octobre 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE.

Excusés : Jean Charles GUIADEUR, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Secrétaire de séance : Roger DUBOIS.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Brigitte GRIMAUD.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014, le Conseil municipal :

- **approuve** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte ; les principales modifications concernent la composition du conseil communautaire qui passe de 43 à 39 conseillers titulaires et la mise en place d'un service commun d'instruction des demandes d'urbanisme ;
- **approuve** le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte ;
- **prend acte** du rapport 2013 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable, qui, conformément à la législation, sera mis à la disposition du public ;
- **décide de reconduire** sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de **3%** à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- **fixe** les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols portant sur le règlement applicables aux zones NA : le dossier sera consultable aux heures d'ouverture de la mairie du lundi 1^{er} décembre 2014 au vendredi 9 janvier 2015 ; un cahier d'observations sera mis à disposition du public ;
- **approuve** le projet de balisage lumineux de l'allée des Tilleuls dans le parc départemental de la Grotte ; **autorise** Madame le Maire à faire établir l'étude définitive et à signer la convention avec le SyDEV ;
- **approuve** la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un marché de services « renouvellement des marquages routiers » ; **autorise** Madame le Maire à signer la convention, et, le moment venu, le marché avec l'entreprise qui sera retenue ;
- **autorise** la décision modificative n°3/2014 du budget communal consistant en une ouverture de crédits d'ordre budgétaire en section d'investissement afin de retracer, sur le compte administratif, les opérations de refinancement du prêt en francs suisses vers un taux fixe à 0,18 ;
- **approuve** le programme d'entretien prévisionnel 2015 du parc départemental de la Grotte pour un montant de 7 862,40 euros TTC ; s'ajoutent l'abattage de trois arbres morts et des travaux en régie réalisés par les agents communaux pour un coût estimé de 3 000 euros ; **autorise** Madame le Maire à solliciter l'aide départementale dans le cadre de la convention de gestion ; **dit** que les travaux d'entretien seront engagés selon l'aide financière accordée ;

- **approuve** l'opération « travaux de rescindement d'une maison en saillie sur l'impasse Saint-Vincent et aménagement du futur domaine public » ; **valide** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui s'élève à 22 000 euros HT ; **autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
- **décide de renouveler** l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée ;
- **accepte** le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif proposé par le délégataire SAUR en vue d'intégrer au contrat les nouvelles installations de la 8^{ème} tranche, notamment le poste de relevage chemin de la Noue; **fixe** la date d'effet au 1^{er} janvier 2015 ;
- **approuve** les modalités d'organisation et de facturation concernant les repas de cantine servis le mercredi par le centre de loisirs de Pissotte aux enfants fréquentant l'école du Parc ;
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention avec le SyDEV concernant le remplacement d'une lanterne sur façade rue du Centre ; le coût total des travaux s'élève à 315,00 euros HT ; la participation communale s'établit à 221 euros ;
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention avec le SyDEV concernant le remplacement de seize luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure ; le coût total des travaux s'élève à 5 642 euros HT; la participation communale s'établit à 3 949 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation de référents

- Représentant OPAH : Noëlla LUCAS
(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- Représentant Transport solidaire : Brigitte GRIMAUD

Création de l'association « Dans l'Image »

Cette nouvelle association dont le siège social est à L'Orbrie propose des cours de photographie. Elle a été créée à l'initiative des exposants photos des « Journées du Patrimoine ».

Les cours seront dispensés par Monsieur Alain BAURAIN sur deux niveaux :

- jeunes de 13 à 18 ans et adultes débutants
- adultes confirmés

Monsieur BAURAIN pourrait aussi intervenir bénévolement à l'école dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Date à retenir :

- un motothon rassemblant environ 750 motards traversera L'Orbrie au carrefour de Badorit le samedi 6 décembre ; le départ sera donné à 14 heures de l'espace de la Gare à Fontenay-le-Comte.

A L'Orbrie, le 18 novembre 2014

Le Maire,
Noëlla LUCAS

